Tél 1 : +237 657 07 98 07
Tél 2 : +237 651 36 96 96
B.P 749, Simbock, Etôk Koss,
Yaoundé, Cameroun
Email : info@saintjeaningenieur.org
Site web: www.saintjeaningenieur.org

REGLEMENT CONCOURS « PRIX SJI INNOVA»

Université Saint Jean Ingénieur – Campus d'Etok-Koss

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation, de participation, de déroulement, d'évaluation et de récompense du concours dénommé **« Prix SJI INNOVA»**, organisé par l'Université Saint Jean Ingénieur, Campus d'Etok-Koss.

NB : Toute participation au dit concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : Présentation du concours

Le **Prix SJI INNOVA** est une initiative académique visant à promouvoir la créativité, l'innovation technologique et l'esprit entrepreneurial chez les étudiants de l'Institut Saint Jean Ingénieur. Il met en compétition des projets d'innovation technologique conçus et développés par les étudiants, répondant à des problématiques réelles de la société.

Article 3 : Objectifs du concours

Le concours a pour objectifs de :

- Encourager le développement de solutions technologiques innovantes ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat étudiant ;
- Valoriser la recherche appliquée et la créativité en milieu académique ;
- Favoriser le travail collaboratif et interdisciplinaire ;
- Récompenser l'excellence, l'ingéniosité et l'esprit d'initiative.

Article 4 : Période et déroulement du concours

Le concours se déroule dès le mois de novembre et comprend trois (03) phases distinctes :

1. **Lancement et dépôt des projets**
 Du **de novembre à décembre** ;

Tél : +237 694 63 37 91
B.P 749 Yaoundé, Cameroun
Email : info@saintjeaningenieur.org
www.institutsaintjean.org

2. **Évaluation, présélection et publication de la liste des projets finalistes**
 En décembre, avant le départ en congés de noël ;

3. **Finale et cérémonie de remise des prix**
 Le **10 février**, au Campus Saint Jean Ingénieur d'Etok-Koss.

Les dates communiquées sont impératives et doivent être strictement respectées.

Article 5 : Conditions de participation

La participation au concours est soumise aux conditions suivantes :

- Être **étudiant régulièrement inscrit** au Campus Saint Jean Ingénieur d'Etok-Koss ;
- Participer **individuellement** ou en **équipe de cinq (5) étudiants maximums** ;
- Présenter un **projet d'innovation technologique original**, non plagié et non déjà primé ;
- Respecter les délais, les formats et les exigences du dossier de candidature ;
- Chaque étudiant ne peut participer qu'à **un seul projet**.

Article 6 : Nature des projets admissibles

Les projets soumis doivent :

- Relever du domaine de l'innovation technologique ;
- Répondre à un besoin réel ou à une problématique concrète ;
- Être techniquement réalisables ;
- Présenter un potentiel d'impact social, économique ou environnemental.

Les projets purement théoriques, incomplets ou non conformes aux objectifs du concours pourront être rejetés.

Article 7 : Dossier de candidature

Le dossier de participation doit obligatoirement comprendre :

1. Une **fiche descriptive du projet**, précisant :
 - Le titre du projet ;
 - La problématique ;

Tél : +237 694 63 37 91
B.P 749 Yaoundé, Cameroun
Email : info@saintjeaningenieur.org
www.institutsaintjean.org

- Les objectifs ;
- La solution proposée ;
- Les impacts attendus ;

2. Une **présentation PowerPoint** ou une **vidéo explicative** d'une durée de **2 à 3 minutes** ;
3. Tout élément complémentaire utile à l'appréciation du projet, notamment :
 - Maquette ou prototype ;
 - Plan technique ;
 - Plan financier ;

NB : Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera automatiquement disqualifié.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Originalité et innovation** : 30 %
- **Faisabilité technique** : 25 %
- **Impact potentiel** : 25 %
- **Qualité de la présentation** : 20 %

La note finale est attribuée sur la base de ces critères.

Article 9 : Jury

Le jury est composé de **quatre (04) membres**, comprenant :

- Des enseignants ;
- Un professionnel du secteur technologique ;
- La Responsable pédagogique du cycle Licence.

Les décisions du jury sont **souveraines, définitives et sans appel**.

Tél : +237 694 63 37 91
B.P 749 Yaoundé, Cameroun
Email : info@saintjeaningenieur.org
www.institutsaintjean.org

Article 10 : Récompenses

Les lauréats du concours recevront les récompenses suivantes :

- **1er Prix** :
 Trophée + Diplôme de participation + Accompagnement personnalisé + **100 000 FCFA** + autres lots des sponsors si existants.
- **2e Prix** :
 Trophée + Diplôme de participation + Accompagnement personnalisé + **75 000 FCFA** + autres lots des sponsors si existants.
- **3e Prix** :
 Trophée + Diplôme de participation + **50 000 FCFA** + autres lots des sponsors si existants.

Les récompenses peuvent être ajustées ou complétées selon les partenaires du concours.

Article 11 : Organisation et encadrement

Le concours est organisé sous la supervision du **Responsable du Campus Saint Jean Ingénieur d'Etok-Koss**. Un comité d'organisation est mis en place pour assurer :

- La coordination des différentes phases ;
- L'accompagnement des participants ;
- La communication et la logistique du concours.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Les participants demeurent propriétaires de leurs projets.
Toutefois, l'Université Saint Jean Ingénieur du Cameroun se réserve le droit d'utiliser les projets (à des fins pédagogiques et de communication), en mentionnant systématiquement les auteurs.

Article 13 : Responsabilités et sanctions

Tout manquement au présent règlement, toute fraude, tentative de plagiat ou fausse déclaration entraînera la **disqualification immédiate** du ou des candidats concernés, sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires.

Tél : +237 694 63 37 91
B.P 749 Yaoundé, Cameroun
Email : info@saintjeaningenieur.org
www.institutsaintjean.org

Article 14 : Dispositions finales

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier certaines dispositions du présent règlement pour assurer le bon déroulement du concours.
Toute modification sera portée à la connaissance des participants.

Le Comité d'Organisation